

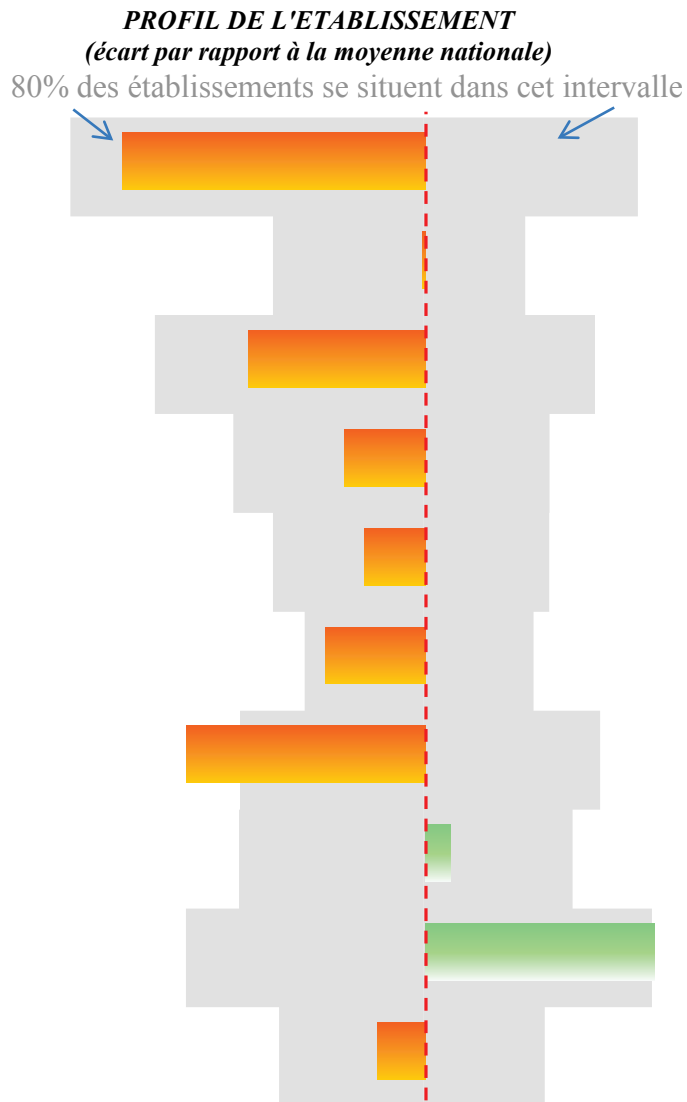
ALENCON - MAMERS 25, RUE DE FRESNAY - BP 354 - 61014 ALENÇON CEDEX

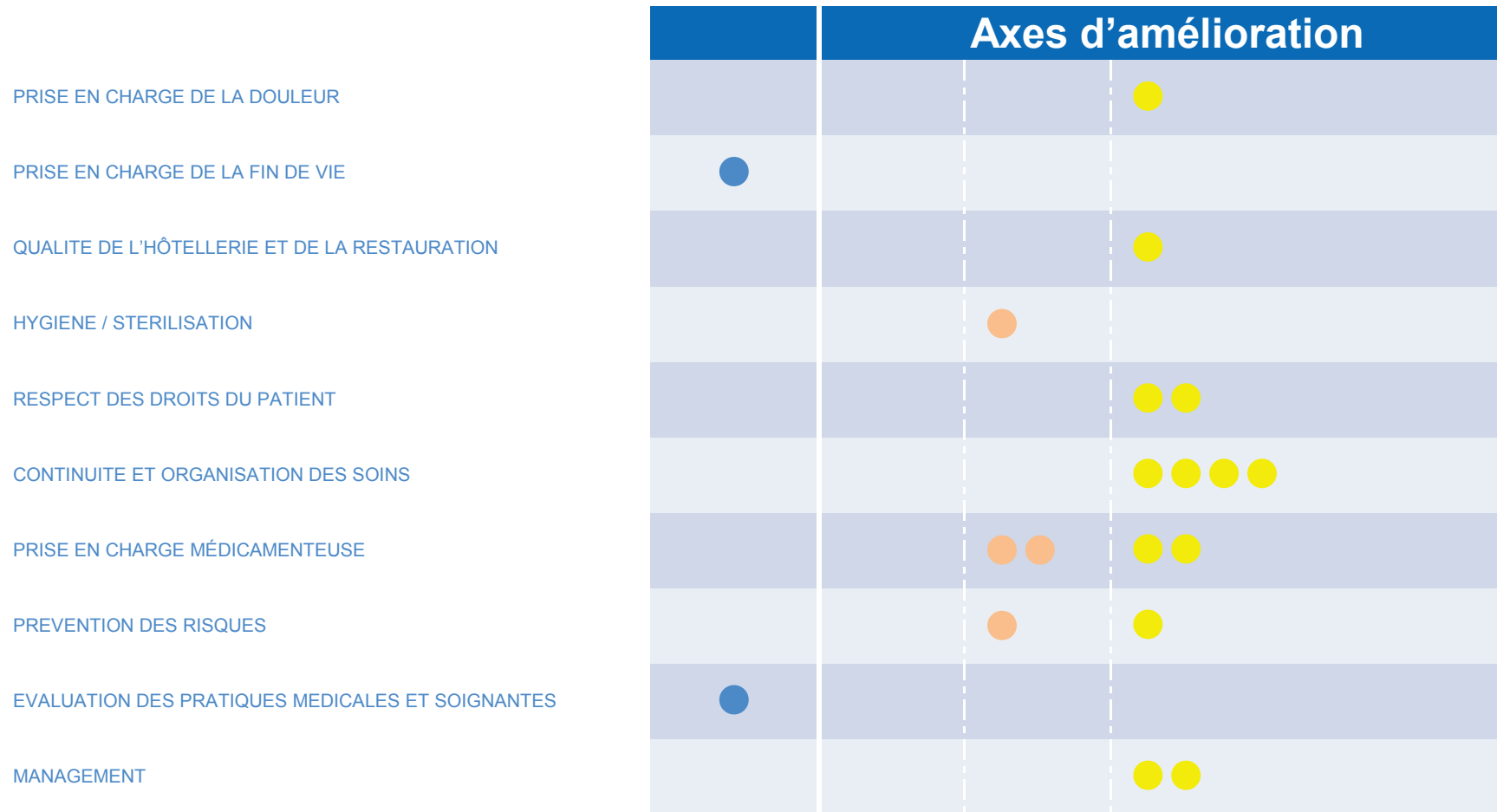
Pour plus d'informations www.platines.sante.gouv.fr
www.hopital.frStatut : PublicType d'établissement : Centre Hospitalier

Nombre de lits et places	Lits d'hospitalisation		Places en ambulatoire
	Médecine, chirurgie, Obstétrique	365	
	Psychiatrie		
	Soins de suite et de réadaptation	51	
	Soins de longue durée	220	
	Postes de dialyse		8
	Hospitalisation à domicile		

Nombre de sites	Trois sites : Un site principal (Alençon) Un site secondaire (Mamers) Un site Soins de Suite et de Réadaptation (Alençon).
Activités	Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation, Soins de Longue Durée Urgences et Service d'Aide Médicale d'Urgence, hémodialyse, réanimation adulte polyvalente, maternité de niveau 2, chirurgie, pédiatrie, médecine générale et de spécialité
Secteurs faisant l'objet d'une reconnaissance externe de la qualité	

THEMES D'EVALUATION	<i>Note sur 10 obtenue par l'établissement</i>	<i>Moyenne nationale</i>
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR _____	5,74	7,79
PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE _____	8,53	8,55
QUALITE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION _____	6,88	8,08
HYGIENE / STERILISATION _____	7,84	8,39
RESPECT DES DROITS DU PATIENT _____	7,68	8,09
CONTINUITE ET ORGANISATION DES SOINS _____	7,51	8,19
PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE _____	6,34	7,96
PREVENTION DES RISQUES _____	8,14	7,97
EVALUATION DES PRATIQUES MEDICALES ET SOIGNANTES _____	9,24	7,69
MANAGEMENT _____	7,76	8,08





Légende :

**Un point correspond à un axe d'amélioration.
La couleur indique le niveau d'importance**

- L'établissement fonctionne très bien sur ce critère
- L'établissement est invité à s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit impérativement s'améliorer sur ce critère

	Axes d'amélioration	
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR	●	26a Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation, La prise en charge de la douleur est assurée. 26b Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation, Le patient est impliqué et participe à la prise en charge de sa douleur, sa satisfaction est évaluée périodiquement
PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE	●	
QUALITE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	●	9a Une organisation est en place pour assurer la qualité et l'hygiène en restauration
HYGIENE / STERILISATION	●	15d L'élimination des déchets, notamment d'activité de soins, est assurée
RESPECT DES DROITS DU PATIENT	● ●	19d Médecine Chirurgie Obstétrique, Le patient est informé de la survenue d'un événement indésirable grave lors de sa prise en charge. 20a Soins de Suite et de Réadaptation, La volonté du patient est respectée et son consentement éclairé est requis pour toute pratique le concernant
CONTINUITE ET ORGANISATION DES SOINS	● ● ● ●	24c Soins de Suite et de Réadaptation, La réflexion bénéfice-risque est prise en compte dans l'élaboration du projet thérapeutique et est tracée dans le dossier du patient. 25a Médecine Chirurgie Obstétrique, L'état nutritionnel du patient est évalué et ses besoins spécifiques sont pris en compte 27b Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation, Soins de Longue Durée, La prise en charge des urgences vitales survenant au sein de l'établissement est assurée 28b Médecine Chirurgie Obstétrique, L'information contenue dans le dossier du patient est actualisée tout au long de sa prise en charge et également après sa sortie.
PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE	● ● ● ●	31b Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation, Soins de Longue Durée, Les conditions de dispensation des médicaments sont maîtrisées. 31c Médecine Chirurgie Obstétrique, Les conditions d'administration du médicament au patient garantissent la conformité à la prescription et la traçabilité de l'acte. 31a Soins de Longue Durée, Les conditions de prescription des médicaments sont maîtrisées. 31c Soins de Suite et de Réadaptation, Soins de Longue Durée, Les conditions d'administration du médicament au patient garantissent la conformité à la prescription et la traçabilité de l'acte.

PREVENTION DES RISQUES



14a Le prétraitement et la désinfection des dispositifs médicaux non autoclavables font l'objet de dispositions connues et appliquées par les professionnels concernés



16b La prévention du risque incendie est organisée et les professionnels bénéficient d'une formation programmée et régulièrement actualisée

EVALUATION DES PRATIQUES MEDICALES ET SOIGNANTES



MANAGEMENT



18c La sécurité du système d'information est assurée.



44c Une évaluation du système d'information est mise en oeuvre